

MAIRIE
de
SAUSSINES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213402969-2017-06-10-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

Publication : 05/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



N° 2017-06-10/33

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept

Le : trois octobre

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en
sous la présidence de M. Henry SARRAZIN, Maire.

Date de convocation du Conseil : 28 septembre 2017.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

Présents: MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN,
Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Gérard ESPINOSA, Nicolas BAUDESSEAU, Claude CATHELIN,
Pamela IZARD, Marion MANAHILOFF.

Absent ayant donné procuration : Jean-Louis PONS à Gérard ESPINOSA

Absentes : Isabelle MORONVAL, Cathy VIGNE.

Secrétaire de séance : Jean-Michel MEUNIER.

Objet : Nouveau règlement des cimetières de la commune de Saussines : modifications tarifs, types et durée des concessions.

Le maire expose au conseil que le règlement des cimetières actuellement en vigueur date du 04 avril 2007.

Le nouveau règlement intérieur ici présenté au Conseil Municipal traduit l'évolution de la législation en vigueur, mais aussi les attentes des administrés.

Il est proposé de réglementer les cimetières : l'accès restera ouvert jour et nuit ;

- de modifier le type et la durée des concessions ;
- de réviser les tarifs.

Il est proposé de créer un jardin du souvenir pour la dispersion de cendres qui sera libre et gratuit, ainsi que la pose de Cavurnes de 1 m² dans la partie « ancien cimetière ».

Après discussion et renseignements pris auprès des communes limitrophes pour avoir une fourchette de prix, il propose d'appliquer les tarifs suivants :

Type et durée des concessions	Dimensions	Prix TTC
Concession pleine terre sans caveau de 15 ans renouvelable	petit modèle : 2,50 m ²	187,50 € (coût 75€/m ²)
Concession trentenaire renouvelable	petit modèle : 3,13 m ²	469,50 € (coût 150€/m ²)
Concession trentenaire renouvelable	grand modèle : 4,50 m ²	675,00 € (coût 150€/m ²)
Columbarium existant case perpétuelle (2 à 4 urnes)	0,62 x 0,48 x 0,48 cm	550,00 €
Cavurnes de 1 m ² - 30 ans renouvelable	0,60 x 0,60 ou 0,80 x 0,80	150,00 € (coût 150€/m ²)

Après discussion, le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de valider les propositions de Monsieur le Maire ci-dessus,

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait. Saussines, le 04 octobre 2017

Le Maire, Henry SARRAZIN

Certifié exécutoire.

Publié le : 04.10.2017

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication.

